



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION  
n° 2026 - 01 - 06

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09 FEV. 2026

ID : 085-200023778-20260203-DL2026\_01\_06-DE

SLOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration"

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLECH, Dominique BRET, Frédéric FOQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** André COQUELIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Céline DELOMME à Frédéric FOQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphanie JACOMINO à Jean-Pierre STÉPHANO / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

## Versement d'une subvention d'équilibre au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomeration**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

La Communauté d'Agglomération accorde chaque année une subvention au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Pour l'exercice 2025, le montant inscrit au Budget s'élevait à 4 410 000 €.

Aussi et afin que le CIAS puisse bénéficier de trésorerie dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, il est proposé de verser un acompte de 2 205 000 €, représentant 50 % de la subvention inscrite au BP 2025 (4 410 000 € x 50 %).

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CIAS.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,**

**Vu la délibération n° 2015-4-01 du 25 juin 2015, approuvant la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025, portant modification des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,**

**Vu la délibération n° 2025-02-07 du 3 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025,**

**Vu la délibération n° 2025 03 03 du 5 juin 2025 portant notamment modification de l'action sociale d'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,**

**Vu la délibération n°2025-03-05 du 5 juin 2025, relative au versement d'une subvention d'équilibre au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

**Considérant que ladite somme sera inscrite au BP 2026,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 janvier 2026,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver le versement d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2026 au budget CIAS d'un montant provisoire 2 205 000 € ;**

**Article 2 : d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre 2026 au CIAS en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CIAS ;**

**Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Jean SOYER**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 FEV. 2026
- de la publication sur le site [www.paysaintgilles.fr](http://www.paysaintgilles.fr) le : 09 FEV. 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Givrand, le 5 février 2026

Le Président,

François BLANCHET

